Nouvelle attaque sur les frais de missions !

Juin 2023

Une nouvelle fois, le Responsable des Relations Sociales France et le Directeur Contrôle Financier Groupe, durcissent la note issue du Groupe visant à fixer les remboursements de frais de déplacement en France et hors Métropole ainsi que le barème des indemnités kilométriques.

Voici notre analyse d'une situation qui conduit tout droit à de graves difficultés.

Un baril de poudre alimenté par la direction

LE BARIL ↓	Nos commentaires
Le coût des missions s'envole : → Thales réduit les barèmes !	Inflation dans les transports, hébergements et restauration. Tout augmente sauf les salaires, les retraites et la prise en charge des frais de déplacement ! Faut-il que les salariés financent les missions à la place de leur employeur ?
Le système de forfaits coûte trop cher : → Thales revient au système des « frais réels » qui coûte encore plus cher !	Jusqu'au début des années 2000, Thales remboursait les déplacement aux « frais réels ». Après avoir détecté des abus et des dérives importantes dans ces dépenses, Thales avait réagi en mettant en place l'actuel système de forfait pour limiter les coûts, ce qui a plutôt bien fonctionné. Thales voudrait-il revenir 20 ans en arrière ! Qui lui a donné un ce « conseil » ?
La démotivation s'amplifie : → Thales valorise de moins en moins le fait de partir en déplacement !	Démotivation, départs massifs, difficultés à embaucher, « guerre des talents » mais une charge de travail en augmentation. Si Thales veut dégoûter les salariés, alors il est sur la bonne voie !
Rien ne presse pour diminuer les dépenses de mission car les finances de Thales restent excellentes : → Thales durcit sa politique de frais de missions dans la précipitation !	On voit bien ici la manœuvre qui consiste à changer les règles en cours d'année dès que cela permet « gratter » 1 euro de plus sur le dos des salariés ! La recherche du profit maximal vire ici au fanatisme !
Besoin d'informer à temps les salariés avant leur départ en mission (loyauté) : → Thales publie sa note 2023 en catimini sur son intranet et sans prévenir les assistantes.	Là, on atteint le comble du mépris car certains salariés ont appris à leur retour de mission que les règles de remboursement avaient changé à leur insu ! La direction de Thales se comporte d'une manière totalement déloyale !!!

Mieux valoriser les déplacements pour désamorcer une situation explosive

Le fond du problème, c'est que le fait de partir en mission est trop peu valorisé dans l'accord Groupe. Pourtant, cela représente des efforts supplémentaires de la part du salarié qui renonce à une partie de sa vie privée, augmente sa charge de travail et doit assurer l'image de marque de Thales chez le client ou le fournisseur.

La réalité, c'est qu'aucun salarié n'accepte cette situation. Ils essaient de contourner le problème en se créant eux-mêmes des compensations. Avec le système des forfaits, ils essaient de réduire leurs frais pour dégager une marge. Avec le système des frais réels, ils recherchent au contraire de meilleures conditions de travail avec un meilleur véhicule, un meilleur hôtel ou un meilleur restaurant. C'est la nature humaine !

→ **Les salariés attendent de Thales une vraie valorisation des déplacements professionnels et non un durcissement des conditions de remboursement.**

→ SUPPer est prêt à participer à des négociations au niveau des sociétés.

SUPPer réagit en interpelant le Directeur des Relations Sociales et Juridiques de LAS

Ci-dessous : notre courrier envoyé à la direction de LAS le 11 mai 2023 pour faire suite aux remontées des salariés vers SUPPer --> aucune réponse !

Bonjour M. LAN,

Je me permets de vous envoyer ce message à propos de la note de Pierre GROISY / Frédéric TARD en date du 21 février 2023 relative au remboursement des frais en métropole et hors métropole / indemnités kilométriques.

Nous en avons pris connaissance récemment après que certains salariés, au retour de mission, se soient aperçus d'une mise à jour des forfaits pays dans CONCUR. Une étude rapide des forfaits pays montre une baisse générale des montants, avec pour certains pays une baisse très sensible.

[…]

- ⇨ **Avez-vous eu de la part du Groupe, des éléments de justification concernant ces baisses ?**

Outre cette note 2023, aucune information de mise à jour effective dans l'outil n'a été communiquée aux assistantes. Ce n'est qu'en s'apercevant de la mise à jour sous CONCUR que nous avons recherché sur l'intranet et trouvé, avec la Politique voyage 2023, la note 2023 de M. GROISY.

- ⇨ Les salariés viennent donc seulement d'être informés, **deux mois** après application de cette note !

Je peux vous assurer Mr LAN que les salariés qui se déplacent sont très mécontents à Ymare, Limours et Fleury-Les-Aubrais :

- ⇨ La note 2023 n'a pas été diffusée ouvertement,
- ⇨ Beaucoup de forfaits pays sont à la baisse, voire très à la baisse.

Ces points ont pu donner lieu à des difficultés de ce type : des salariés partis en étant persuadés d'avoir les anciens forfaits, se sont logés en conséquence. Au retour, le nouveau forfait ne couvrant pas les dépenses, ils ont dû passer aux frais réels et rechercher les justificatifs supplémentaires à produire dans ce cas.

Nos commentaires :

- ⇨Concernant le fond : une baisse importante des forfaits pays dans un contexte de forte inflation, n'est absolument pas favorable à regrouper toutes les forces dont nous avons besoin en 2023 pour honorer nos échéances clients, avec une volonté d'augmentation capacitaire à Limours notamment.
- ⇨Concernant la forme : une absence de communication claire sur cette mise à jour, mettant les salariés sur le fait accompli voire en difficulté, est inacceptable. On ne peut pas changer les règles du jeu rétroactivement.

Peut-être que la volonté du Groupe est de passer aux frais réels mais sans le dire ouvertement, ce qui au niveau méthode est assez méprisant pour les salariés qui se déplacent et qui sacrifient une partie non négligeable de leur vie privée pour la société. C'est une erreur stratégique car les salariés auront moins envie de partir en mission et quand ils partiront, aux frais réels, l'équation économique avec la situation précédente ne sera peut-être pas favorable pour la société.

[…]

Nous vous demandons de faire remonter au Groupe ces constats et de nous tenir informés des retours associés.

Quelques exemples :

Pays	Barème 2022	Barème 2023	Ecart
Allemagne	210 €	164 €	-22%
Arabie	388 €	158 €	-59%
Bangladesh	240 €	258 €	8%
Bolivie	166 €	124 €	-25%
Chypre	145 €	190 €	31%
E.A.U.	226 €	300 €	33%
Egypte	221 €	148 €	-33%
Estonie	140 €	129 €	-8%
Finlande	230 €	220 €	-4%
Géorgie	194 €	180 €	-7%
Indonésie	230 €	160 €	-30%
Kazakhstan	250 €	140 €	-44%
Maroc	189 €	175 €	-7%
Sénégal	150 €	140 €	-7%
Serbie	166 €	150 €	-10%
Singapour	278 €	200 €	-28%
Slovénie	145 €	160 €	10%

Faut-il encore accepter de se déplacer dans les pays où le barème de remboursement a été diminué ?

N'hésitez pas à nous contacter !

Nous sommes là pour vous aider et vous renseigner !

SUPPer Solidaires THALES

www.supper.org

Vos contacts SUPPer Fleury :

Léo BEAUCHAMP : 06 48 01 62 77
Guillaume BOTTIER : 02 38 52 62 37
Adrien DEZECOT : 06 40 79 08 92
Aurélien GIUDICELLI : 06 71 60 37 89
Isabelle LONGUET : 02 38 52 65 51
Benoit MATTON-KNOPP : 06 30 74 86 98
Laetitia RIBAULT : 02 38 52 81 48
Cédric RIZAT : 06 27 09 66 91